

À retourner, complété, daté et signé, accompagné des justificatifs à : PRO BTP - REGARDBTP - SERVICE ÉPARGNE SALARIALE - 93901 BOBIGNY CEDEX 09

## FICHE DE CORRESPONDANCE ÉPARGNE SALARIALE

### > IDENTIFICATION / MODIFICATION DE COORDONNÉES

Nom\* \_\_\_\_\_  
 Prénom\* \_\_\_\_\_  
 Né(e) le\* \_\_\_\_\_ à (ville, pays)\* \_\_\_\_\_  
 N° d'adhérent\* (référence indiquée sur nos courriers) \_\_\_\_\_  
 Téléphone\* \_\_\_\_\_  
 E-mail\* \_\_\_\_\_

Je vous signale mon changement :

- d'adresse** : je joins **OBLIGATOIREMENT** un justificatif de domicile à mon nom, de moins de 3 mois.
- de coordonnées bancaires** : je joins **OBLIGATOIREMENT** un RIB (IBAN/BIC) à mon nom.
- de situation familiale** : je joins **OBLIGATOIREMENT** un justificatif d'état civil.

**Ma résidence fiscale se situe à l'étranger** : je joins **OBLIGATOIREMENT** un justificatif de domiciliation fiscale en cours de validité.

\* Les informations signalées par un astérisque sont obligatoires. A défaut, votre demande ne pourra être traitée.

### DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'AVOIRS DISPONIBLES

**Avoirs disponibles dès maintenant**

Plus pratique et rapide, vous pouvez également effectuer votre demande de rachat sur internet depuis votre compte sécurisé.

**Avoirs disponibles dans les 3 mois**

Je coche cette case pour anticiper le rachat de mes avoirs qui seront disponibles au cours des 3 prochains mois. Le remboursement sera exécuté sur la base de la première valorisation qui suit la prochaine date de disponibilité dans les 3 mois. Attention, cela entraîne le remboursement de l'intégralité des avoirs disponibles.

### DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'AVOIRS PAR DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

Seuls vos avoirs bloqués sont concernés par le déblocage anticipé, pour récupérer aussi vos avoirs disponibles, cochez la case « Disponibles dès maintenant ». Je précise le **code du motif du déblocage** (voir liste au verso) ..... code motif [ ] [ ]

Je joins **IMPÉRATIVEMENT les pièces justificatives** correspondant au motif. La liste des pièces justificatives à fournir est indiquée dans la fiche pratique de chaque cas de déblocage anticipé disponible sur le site [www.regardbtp.com](http://www.regardbtp.com) dans la rubrique Salariés/Mes documents utiles.

### DEMANDE DE REMBOURSEMENT PARTIEL

- > **cochez ci-dessus** : Disponibles ou par déblocage anticipé,
- > **complétez ce tableau** (uniquement pour un remboursement partiel) :

Plan			Support de placement Nom du FCPE	Nombre de parts à rembourser	OU Montant à rembourser	Cours plancher (facultatif et uniquement si prévu au règlement du fonds)
PEE / PEI	PERCO / PERCOI	PER				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] parts	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] , 00€	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] parts	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] , 00€	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] parts	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] , 00€	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] parts	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] , 00€	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] €

IMP  
PAR



### > MODE DE PAIEMENT

Je souhaite que mon remboursement soit effectué.

- par virement sur mon compte bancaire** : je joins **IMPÉRATIVEMENT** un **RIB (IBAN/BIC)** à mon nom. Attention, en l'absence de RIB (IBAN/BIC) valide, permettant le virement, votre remboursement sera effectué par chèque.
- par chèque** (déduction de 4€ TTC pour frais de traitement et d'envoi).

À retourner complété, daté et signé à :  
 PRO BTP - REGARDBTP  
 Service Épargne Salariale  
 93901 BOBIGNY Cedex 09

Date [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Signature du salarié

# LE REMBOURSEMENT DE VOS AVOIRS

- Vous pouvez demander le déblocage de tout ou partie de vos avoirs. Pour un déblocage partiel, les avoirs les plus anciens sont remboursés en premier.
- Le rachat est effectué sur la date de valorisation qui suit l'enregistrement de votre demande ou la prochaine date de disponibilité. De ce fait, pour les remboursements en montant, la somme versée peut être différente du strict montant demandé.

**Vous pouvez obtenir le remboursement de vos avoirs disponibles :** sur [www.regardbtp.com](http://www.regardbtp.com) « Accès sécurisé Salariés » en vous identifiant avec votre numéro d'adhérent et votre mot de passe (plus simple et plus rapide) ; ou en utilisant la fiche de correspondance.

**Certaines situations vous permettent de demander le déblocage anticipé de vos avoirs indisponibles** (voir tableau ci-dessous).

- Un même évènement ne permet qu'un seul remboursement (sauf en cas d'invalidité).
- Dans certains cas, votre demande (dossier complet) doit intervenir dans les six mois qui suivent l'évènement (voir tableau ci-dessous).
- Seule l'épargne investie avant la date de l'évènement peut être récupérée. Pour la participation et l'intéressement, il s'agit des droits afférents à des exercices clos au moment du fait générateur ; pour les versements volontaires, il s'agit des avoirs en compte avant la survenance du fait générateur.
- Vous pouvez fixer une valeur plancher en euros sur une demande exprimée uniquement en nombre de parts, à condition que le support de placement et le règlement du fonds le permettent.
- En dehors des cas prévus par la réglementation, il n'est pas possible de procéder à un déblocage anticipé.

**Attention, toute demande mal renseignée ou incomplète vous sera retournée. Nous sommes à votre disposition pour vous aider à constituer votre dossier.**

Code	Conditions	Motif de déblocage anticipé
MA	PEE/PEI Délai* : 6 mois	• MARIAGE / PACS
RP	PEE/PEI PERCO/PERCOI/PER Délai* : 6 mois	• ACQUISITION de la résidence principale • CONSTRUCTION / REMISE EN ÉTAT de la résidence principale (PEE / PEI & PERCO/PERCOI uniquement) • AGRANDISSEMENT de la résidence principale (PEE / PEI uniquement)
NA	PEE/PEI Délai* : 6 mois	• NAISSANCE / ADOPTION
FC	PEE/PEI PER	• CESSATION du contrat de travail (PEE / PEI uniquement) • CESSATION d'activité non salariée
RT	PEE/PEI PERCO/PERCOI/PER	• RETRAITE
CH	PERCO/PERCOI/PER	• Expiration des droits à l'assurance CHÔMAGE

Code	Conditions	Motif de déblocage anticipé
DI	PEE/PEI Délai* : 6 mois	• DIVORCE, SÉPARATION ou DISSOLUTION d'un PACS
VI	PEE/PEI Délai* : 6 mois	• VIOLENCE CONJUGALE
IN	PEE/PEI PERCO/PERCOI/PER	• INVALIDITÉ
DC	PEE/PEI PERCO/PERCOI/PER	• DÉCÈS
SU	PEE/PEI PERCO/PERCOI/PER	• SURENDETTEMENT
CE	PEE/PEI Délai* : 6 mois	• CRÉATION ou REPRISE d'une entreprise • INSTALLATION en vue de l'exercice d'une profession non salariée • ACQUISITION de PARTS sociales d'une société coopérative de production (SCOP)

\*Délai légal de présentation d'un dossier COMPLET de demande de déblocage anticipé des avoirs à partir de la date de survenance de l'évènement.

**Pour connaître en détail les conditions de déblocage ainsi que la liste des pièces justificatives à joindre pour chaque motif, consultez les fiches pratiques disponibles sur [www.regardbtp.com](http://www.regardbtp.com) rubrique Salarié/Mes documents utiles**

**Protection des données personnelles :** Vos données personnelles, recueillies via ce bulletin, sont traitées sur la base de votre consentement par REGARDBTP, responsable de traitement, afin de répondre à votre demande dans le cadre de votre dispositif d'épargne salariale.

Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que d'un droit de limitation ou d'opposition à leur traitement. Vous disposez également du droit de décider du sort de vos données après votre décès. Ces droits s'exercent en justifiant de votre identité par courrier postal auprès de PRO BTP - DPO 93901 BOBIGNY CEDEX 09 ou par email à [circuitdcp@probtp.com](mailto:circuitdcp@probtp.com).

**En complément :** Vos données personnelles sont conservées pendant la durée d'activité de votre compte d'épargne salariale, augmentée de la plus longue des durées nécessaires au respect des durées légales ou réglementaires applicables en archivage intermédiaire.

Elles sont communiquées pour la seule finalité précitée aux services concernés du responsable de traitement, ainsi qu'à ses sous-traitants, notamment l'Association de moyens PRO BTP, et, si nécessaire, à des intermédiaires, prestataires et partenaires. Elles pourront, le cas échéant, être transmises aux autorités administratives ou judiciaires. De plus, certaines de vos données peuvent être transférées à des prestataires situés en dehors de l'Union européenne, notamment aux fins d'assurer la maintenance et les opérations d'hébergement de vos données dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Vous pouvez à tout moment exercer votre droit de recours auprès de l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL).

Pour une information plus détaillée concernant le traitement de vos données personnelles, merci de vous reporter à la Politique générale de protection des données figurant sur notre site internet.

**Merci de scotcher votre RIB au format IBAN / BIC dans cet emplacement (ne pas l'agrafer)**

